

Délibération n° 2023 – IV - 014

Projet Isère Amont, Tranches 2&3, avenant n°1 au marché de travaux Lot 33 « Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de La Buissière »

Le vingt juin deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : C. Masnada / Marie Breuil

Pairie : G. Déru

Isère Aménagement : E. Pradério

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Cédric Rose, UT Voironnais / Damien Kuss, Pôle Ouvrages / Sébastien Besson, UT Drac / William Huchet, UT Voironnais / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, Assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un marché de travaux, enregistré sous le numéro 2022-IA-033 / SYM 2021-846 pour le lot n°33 « Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de La Buissière » avec le groupement d'entreprises GUINTOLI Sas / CARRON Sas / MIDALI Frères SAS / Les Carriers du Grésivaudan pour un montant de 833 340,00 € HT.

L'avenant n°1 a pour objet de modifier la clause de variation du prix relatif à la moins-value pour la valorisation et l'évacuation de matériaux extraits du lit de l'Isère : prix ferme pour le prix relatif à la moins-value pour valorisation et évacuation de 40 000 m³ de matériaux, et prix révisable pour les autres prix du marché.

Les modifications apportées n'emportent aucune incidence financières au marché et sont considérées comme non substantielles au sens de l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique.

L'avenant n°1 a également pour objet de fixer les clauses de réalisation, tant techniques que financières, pour des travaux strictement nécessaires au parfait achèvement de la protection de berge de l'Isère au profil n°P46 (Tranche Optionnelle n°33.1) :

- Prolongement du confortement du pied de digue rendu nécessaire par l'identification en cours de travaux d'un linéaire impacté plus important (représentant 52 976,40 € HT)
- Evacuation de pneus usagers découverts sur le parement de berge (représentant 7 800 € HT)
- Renforcement supplémentaire du déversoir S1_OH_S_G10 et reprise des fissures naissances avant travaux (représentant 4 200 € HT)

Les modifications apportées au marché représentent une augmentation financière de +64 976,40 €HT, soit une augmentation totale de 7,8 % par rapport au marché initial et sont donc considérées de faible montant au titre de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux Lot 33 « Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de La Buissière ».

Fait à Grenoble, le 22 juin 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk

AVENANT N°1 AU MARCHE
N° 2022-IA-033 / SYM 2021-846
Marché de travaux d'aménagement hydraulique
environnemental et paysager de l'Isère à l'amont du
pont de la Bâtie : Projet Isère amont – Tranches 2 & 3

LOT N° 33 – TRAVAUX DE CURAGE DU LIT DE L'ISERE EN
AMONT DU PONT DE LA BUISSIERE

A. Identifiants

Entre :

Maître d'ouvrage	<p>SYMBHI – Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère 9 Rue Jean Bocq - BP1096 - 38022 GRENOBLE Cedex 01 Maître de l'ouvrage, Représenté par Fabien MULYK, Président, dûment habilité à la signature des présentes,</p> <p>Mandataire : ISERE AMENAGEMENT, 34 rue Gustave Eiffel – 38028 GRENOBLE Cedex 01</p>
------------------	--

Et :

Titulaire	<p>Le groupement constitué par les sociétés :</p> <p>QUINTOLI SAS Parc d'activités de Laurade – St Etienne du Grès 13156 TARASCON</p> <p>CARRON SAS avenue du 22 août 1944 38350 LA MURE</p> <p>MIDALI Frères SAS 237 rue de la Courtine Malbuisson 38570 THEYS</p> <p>LES CARRIERS DU GRESIVAUDAN 126 Chemin de l'Île du Pont 38 340 VOREPPE</p> <p>Groupées solidaires, dont le mandataire commun est GUINTOLI SAS, représenté par Monsieur Philippe FAUCHE, Directeur Régional Adjoint.</p>
-----------	---

Objet du marché	Marché de travaux d'aménagement hydraulique environnemental et paysager de l'Isère à l'amont du pont de la Bâtie : Projet Isère amont-Tranches 2 & 3 LOT N° 33 – TRAVAUX DE CURAGE DU LIT DE L'ISERE EN AMONT DU PONT DE LA BUISSIÈRE
-----------------	---

Montant initial du marché	833 340,00 € HT soit 1 000 008,00 € TTC
---------------------------	--

Modifications successives du marché :

Néant

Ci-dessous

Nature de l'acte ❶	N° de l'acte	Date de notification	Nouveau montant contractuel ❷	Variation du montant cumulé par rapport au montant initial du marché (en %)

❶ Indiquer ici « Avenant », mais pas les actes spéciaux de sous-traitance

❷ Lorsque la modification contractuelle n'a pas modifié le montant du marché, indiquer « Sans changement »

B. Objet et incidences de l'avenant

Exposé :

Par délibération en date du 16 décembre 2021, rendue exécutoire en date du 20 décembre 2021, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un marché de travaux, enregistré sous le numéro 2022-IA-033 / SYM 2021-846 pour le lot n°33 « Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de La Buissière » avec le groupement d'entreprises GUINTOLI Sas / CARRON Sas / MIDALI Frères SAS / Les Carriers du Grésivaudan pour un montant de 833 340,00 € HT.

Ce marché a été notifié le 1er mars 2022.

ARTICLE 1 – Objet de l’avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de :

- Modifier la clause de variation du prix relatif à la moins-value pour la valorisation et l'évacuation de matériaux extraits du lit de l'Isère,
- Fixer les clauses de réalisation, tant techniques que financières, pour des travaux strictement nécessaires au parfait achèvement des ouvrages prévus dans le cadre du marché.

Ces prestations complémentaires au marché sont directement liées à celles du marché initial et indissociables de celui-ci, tant techniquement que financièrement.

ARTICLE 2 – Description sommaire des modifications

Le présent avenant n°1 a pour objet de fixer les clauses de réalisation, tant techniques que financières, des prestations suivantes :

- 1) Modification de la clause de variation du prix relatif à la moins-value pour la valorisation et l'évacuation de matériaux extraits du lit de l'Isère

Le prix n° PSE N°1, relatif à une moins-value pour valorisation et évacuation de 40 000 m³ de matériaux extraits par curage du lit de l'Isère, initialement à prix révisable, est passé à prix ferme.

Les modifications apportées n'emportent aucune incidence financières au marché et sont considérées comme non substantielles au sens de l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique.

- 2) Travaux de confortement complémentaire en pied de digue rive droite de l'Isère rendus nécessaires pour le parachèvement de la protection de berge au profil de l'Isère n°P46 (Tranche optionnelle n°33.1)

Lors de la phase opérationnelle des travaux, il a été identifié dans le secteur objet d'un confortement du pied de digue rive droite de l'Isère, au profil n°PT46, un linéaire impacté par une érosion en pied plus important que prévu initialement dans le marché.

Le confortement du pied de digue a été rendu nécessaire sur un linéaire de 75 ml de berge supplémentaire, dans le prolongement de la protection de berge prévue dans le marché initial, nécessitant la fourniture et la mise en œuvre d'un volume d'enrochements supplémentaires de 786 m³.

Lors de ces travaux, un amas de pneus usagés a été découvert sur le parement de berge, nécessitant leur évacuation en décharge agréé.

Enfin, le déversoir d'alimentation S1_OH_S_G10 a été davantage sollicité lors des transferts de matériaux. Il présentait avant travaux des fissures naissantes en surface de la dalle en béton fibré. Le renforcement supplémentaire de la protection prévue au marché initial, par apport de matériaux supplémentaires, a été rendu nécessaire pour préserver l'ouvrage des charrois importants de matériaux issus du curage du lit de l'Isère.

Lors de la remise en état des pistes de circulation, il a été constaté suite au retrait des matériaux de protection une dégradation des fissures existantes sur la dalle de l'ouvrage, nécessitant

l'intervention de l'entreprise pour une reprise par injection de produits spécifiques assurant ainsi la pérennité de l'ouvrage.

Ces prestations complémentaires au marché se traduisent par l'application de quantités supplémentaires sur les quantités initiales définies au marché (prix n°226,00), et par l'application de prix nouveaux (PN1,00 et PN2,00).

Les modifications apportées au marché sont considérées de faible montant au titre de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

La prise en compte de l'ensemble de ces prestations complémentaires au marché implique une modification des pièces contractuelles.

Le marché n° 2022-IA-033 / SYM 2021-846 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 3 – Intégration de prix nouveaux et complément du Bordereau des Prix Unitaires

Le Prix Nouveau PN1,00 relatif à l'évacuation de pneus usagés et la mise en décharge agréée, et le Prix Nouveau PN2,00 relatif à la protection du déversoir S1_OH_S_G10 sont intégrés en complément du Bordereau des Prix Unitaires du marché initial (voir la définition exacte en annexe 1).

La prise en compte des quantités supplémentaires au prix n°226,00 et des prix nouveaux PN1,00 et PN2,00 s'effectue en sus de prestations réalisées et conduit au Détail Quantitatif Estimatif joint en Annexe 2 du présent avenant, qui annule et remplace le Détail Quantitatif Estimatif du marché.

ARTICLE 4 – Incidence financière de l'avenant n°1

Les modifications apportées sur la clause de variation du prix relatif à la moins-value pour la valorisation et l'évacuation de matériaux extraits du lit de l'Isère n'emportent aucune incidence financières au marché.

Les travaux de confortement complémentaire en pied de digue rive droite de l'Isère au profil n°PT46 représentent un impact financier de 52 976,40 € HT.

L'évacuation et la mise en décharge agréée de pneus usagés représentent un impact financier de 7 800 € HT.

Les travaux rendus nécessaire pour la protection et la réfection du déversoir S1_OH_S_G10 représentent un impact financier de 4 200 € HT.

Le nouveau montant du marché, modifié par le présent avenant n°1, est porté à **898 316,40 € HT**, (soit **1 077 979,68 € TTC**), selon la décomposition suivante :

	Montant initial en euros (HT)	Avenant n°1 en euros (HT)	Montant marché + avenant n°1 en euros (HT)
TOTAL Marché Lot n° 33	833 340,00 € HT	64 976,40€ HT	898 316,40 € HT

L'**avenant n°1** représente une augmentation financière de **+ 64 976,40 € H.T**, soit une augmentation de **7,8%** par rapport au montant initial du marché au titre de l'article R2194-8.

Compte tenu des modifications prises en compte au titre du présent avenant n°1 :

L'article 4.1 de l'Acte d'Engagement et l'article 3.2.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) sont modifiés comme suit :

Le marché est passé à prix ferme pour le prix n°PSE1 relatif à la moins-value pour valorisation et évacuation de 40 000 m³ de matériaux, et à prix révisable pour les autres prix du marché.

L'article 2.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit :

Pièce 7 : Le Bordereau Prix Unitaires (BPU) et son complément, en annexe 1 de l'avenant n°1 ;

Pièce 8 : Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), en annexe 2 de l'avenant n°1.

ARTICLE 5 – Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par les articles du présent avenant n°1 restent applicables pour l'ensemble des prestations et les contractants s'engagent à ne présenter aucune réclamation pour tout fait antérieur à la passation de cet avenant.

A _____, le _____

Le groupement d'entreprises,

A Grenoble, le _____

Le Président du SYMBHI

Fabien MULYK

AVENANT N°1
Au Marché de Travaux n° 2022-IA-033 / SYM 2021-846

ANNEXE 1

COMPLEMENT DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
Au Bordereau de Prix Unitaires Initial du marché

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE,
ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DE L'ISERE A
L'AMONT DU PONT DE LA BATIE.
TRANCHES 2&3**

**LOT N°33: TRAVAUX DE CURAGE DU LIT DE L'ISERE EN AMONT DU PONT DE LA
BUISSIERE**

AVENANT N°1

**BORDEREAU SUPPLEMENTAIRE
DE PRIX UNITAIRES
N°1**

N° prix	Désignation- prix en toutes lettres	PU € HT en chiffres
PN1	Evacuation de pneus usagés et mise en décharge agréée Le forfait (en lettres) :	7800,00
	<p>Ce prix rémunère, au forfait, l'évacuation et la mise en décharge de pneus usagés présents dans le secteur de travaux.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chargement et le transport des pneus usagés, - La mise en décharge agréée. 	
PN2	Protection et réparation du déversoir S1_OH_S_G10 Le forfait (en lettres) :	4200,00
	<p>Ce prix rémunère, au forfait, les travaux nécessaires à la protection supplémentaire de l'ouvrage déversoir S1_OH_S_G10 avant charrois du Lot 33, et la réparation de l'ouvrage après travaux.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la mise en œuvre de matériaux supplémentaires aux quantités prévues initialement au marché pour une épaisseur finale de 1m. - La fourniture et la mise en œuvre des produits de traitement des fissures après travaux 	

AVENANT N°1
Au Marché de Travaux n° 2022-IA-033 / SYM 2021-846

ANNEXE 2

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (D.Q.E.)
Annule et remplace le Détail Quantitatif Estimatif initial du marché

LOT 33 : TRAVAUX DE CURAGE DU LIT DE L'ISERE EN AMONT DU PONT DE LA BUISSIERE

DETAIL QUANTITATF ESTIMATIF- AVENANT N°1

N° Prix	Désignation	U	Prix unitaire (€ HT)	Quantité avenant n°1	Montant marché + avenant n°1
Tranche Ferme					
Famille A Prix généraux					
1,00	Installation principale	FT	157 900,00 €	1,00	157 900,00 €
6,00	Signalisation de chantier	FT	4 000,00 €	1,00	4 000,00 €
8,00	Implantation piquetage	FT	22 000,00 €	1,00	22 000,00 €
9,00	Etudes d'exécution	FT	5 000,00 €	1,00	5 000,00 €
10,00	Dossier de récolement	FT	1 000,00 €	1,00	1 000,00 €
12,01	Préparation et entretien SLCC de Pontcharra	FT	42 600,00 €	1,00	42 600,00 €
14,00	Remise en état des voiries	FT	37 000,00 €	1,00	37 000,00 €
18,00	Sondage à la pelle	Unité	1 500,00 €	3,00	4 500,00 €
Sous total Famille A					274 000,00 €
Famille B terrassements					
204,00	Déblai	m3	5,30 €	120 000,00	636 000,00 €
221,01	Transport et mise en stock SLCC de Pontcharra	m3	1,05 €	120 000,00	126 000,00 €
Sous total Famille B					762 000,00 €
Sous total Tranche Ferme					1 036 000,00 €
Tranche Optionnelle 33.1					
Famille A Prix généraux					
1,01	Plus-value installation Tranche optionnelle 33.1	FT	6 000,00 €	1,00	6 000,00 €
Sous total Famille A					6 000,00 €
Famille B terrassements					
204,00	Déblai	m3	5,30 €	4 000,00	21 200,00 €
224,00	Décapage terre végétale et mise en stock	m3	1,50 €	300,00	450,00 €
225,50	Remblai matériaux du site	m3	6,60 €	2 000,00	13 200,00 €
226,00	Enrochements 100/400kg	m3	67,40 €	2 986,00	201 256,40 €
228,00	Géotextile anti-poinçonnant S2	m²	1,90 €	2 000,00	3 800,00 €
230,00	Mise en œuvre terre végétale épaisseur 20cm	m²	2,00 €	1 400,00	2 800,00 €
231,00	Ensemencement de type 1	m²	1,15 €	1 400,00	1 610,00 €
Sous total Famille B					244 316,40 €
Sous total Tranche Optionnelle 33.1					250 316,40 €
Prestation supplémentaire éventuelle n°1					
Famille D terrassements					
PSE N°1	Moins-value pour valorisation et évacuation de 40 000m3 de matériaux	m3	-400 000,00 €	1,00	- 400 000,00 €
Sous total Famille D					- 400 000,00 €
Sous total Prestation supplémentaire éventuelle n°1					- 400 000,00 €
Prix nouveaux					
PN1	Evacuation de pneus usagés et mise en décharge agréée	Ft	7 800,00 €	1,00	7 800,00 €
PN2	Protection et réparation du déversoir S1_OH_S_G10	Ft	4 200,00 €	1,00	4 200,00 €
Récapitulatif					
				HT	1 036 000,00 €
				TVA	207 200,00 €
Sous total TF 33				TTC	1 243 200,00 €
				HT	250 316,40 €
Sous total TO 33.1				TVA	50 063,28 €
				TTC	300 379,68 €
				HT	- 400 000,00 €
Sous total PSE n°1				TVA	- 80 000,00 €
				TTC	- 480 000,00 €
Prix nouveaux				HT	12 000,00 €
				TVA	2 400,00 €
				TTC	14 400,00 €
TOTAL Lot 33				HT	898 316,40 €
				TVA	179 663,28 €
				TTC	1 077 979,68 €